

ABONNEMENTS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11 »
Par la poste 13 »
Un N° 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) for routes between Liège, Brussels, and other stations, including departure and arrival times.

ALLEMAGNE.

On écrit de Berlin, le 1er décembre, à la Gazette d'Augsbourg :

Les conférences du conseil d'état relatives aux affaires religieuses seront closes au premier jour. Il paraît certain que l'on est d'accord de prendre des mesures générales concernant toutes les provinces, et que ces mesures seront d'un caractère de douceur et de conciliation.

Il paraît qu'on ne songe plus du tout à une rupture formelle des relations avec le saint-siège, dont, il y a quelques semaines, on parlait généralement ici comme d'une chose faite.

On écrit de Brême, 5 décembre :

Par jugement du tribunal criminel, du 23 novembre, les sieurs F. Sorger et Windhorn ont été condamnés à un emprisonnement de quatre semaines chacun, pour avoir, le soir du 18 octobre, brisé les fenêtres de la maison du sieur Ichon, français, reçu citoyen protégé de Brême.

Les nommés J. C. Eckenberg et J.-C. Schmidt ont été condamnés à un emprisonnement de quinze jours pour avoir pris part à ce désordre. Les uns et les autres ont été déclarés solidaires du dommage occasionné par le bris desdites fenêtres.

Coblence, 6 décembre. — Un crime horrible a été commis hier soir dans notre ville. Un certain Christowski, appartenant au corps de musique de l'artillerie, avait fait, depuis longtemps déjà, la connaissance de la fille d'un bourgeois de cette ville. Hier, vers cinq heures du soir, il vint chez les parents de cette fille, qui ne voulaient pas consentir à leur union, et les voisins entendirent bientôt deux détonations successives. On s'empressa d'accourir et l'on trouva le père étendu près de la porte et appelant au secours d'une voix faible, et lorsqu'on entra dans la maison, on vit la mère gisant morte à terre; l'assassin était assis sur un siège et ne donnait plus signe de vie; il s'était coupé la gorge avec un rasoir. On trouva dans sa poche une fiole remplie de poison. Le père, à qui la balle est entrée dans le sein, respire encore ce matin à 6 heures et 1/2, mais malheureusement son état ne laisse guère d'espoir de le sauver.

Un particulier de Neuwied, qui passait par hasard et qui est entré dans la maison immédiatement après le crime, a été saisi d'une telle horreur à l'aspect des cadavres, qu'il est rentré à son hôtel, il a été frappé d'apoplexie et est maintenant dans un état désespéré.

FRANCE. — Paris, le 10 décembre.

OBSEQUES DU MARÉCHAL LOBAU.

Des le matin une foule immense encombre la place de la

Feuilleton.

PIERRE LE CORMORAN.

David était un pauvre pêcheur de la côte d'Angleterre. Il habitait un misérable petit port, rival en sauvagerie et en détresse absolue des plages incultes du Nil — une Thébaïde maritime. David y vivait, ou plutôt n'y vivait pas, des maigres produits de sa pêche, avec sa famille : une femme, une petite fille et un jeune garçon.

Rien à cette époque n'égalait la candeur et l'ignorance du pêcheur David. Il ne savait rien, ne soupçonnait rien, et se doutait à peine que l'Angleterre fut une large et vaste terre régie par des lois. Il n'avait jamais franchi les limites de l'horizon terrestre qui lui apparaissait du côté des villes, et il ne connaissait au monde que l'île de Guernesey, située auprès de la côte de Bretagne; c'était les colonnes d'Hercule du petit marin. A vingt ans il s'était marié sur le bord de cette île, et avait amené sa compagne sur le rivage qu'il habitait, aux environs de Plymouth. Là ils avaient vécu misérables, sinon précisément malheureux, et leur jeunesse s'était passée à faire d'un bon toit de chaume, d'un morceau de lard frais, d'une casaque de laine et d'une manne de pêche, tous les objets de leur ambition. On leur avait promis la réalisation de quelque bien-être plus ambitieux, que les pauvres époux n'auraient su que dire. Quant à l'argent et à l'or, ils en avaient si peu vu, qu'ils ne soupçonnaient pas qu'il en existât beaucoup plus dans le monde, que les rares parcelles que leur avaient offertes de temps à autres leurs rudes et incessants travaux.

Un soir d'automne (c'était sur la fin du 17e siècle), David harassé de fatigue et transi de froid, rentra dans sa cabane, après avoir étendu sur la grève ses filets les plus solides, espérant que la marée montante, en les baignant pendant la nuit, y laisserait quelques poissons. Tout dormait dans la hutte du pêcheur; sa femme et ses enfants étendus sur des herbes sèches, lui avaient laissé auprès d'une lampe infecte, les restes grossiers de leur repas du soir. David mangea et se jeta sur le warch. Mais à peine était-il en proie au sommeil réparateur qui devait le soulager de ses fatigues, que le vent de la mer se souleva. On entendit les lames de la marée montante s'abattre en frémissant parmi les rochers, et les tourbillons de la brise siffler d'instinct en instant plus aigus, contre les parois chancelantes de la pauvre cabane. David, sa femme, ses enfants s'étaient éveillés aux premiers mugissements de l'atmosphère troublée, plus de repos pour eux! Le pêcheur songeait à ses filets étendus sur la grève, et que la violence des lames allait déchirer contre

Concorde, les quais, l'esplanade des Invalides et toutes les rues adjacentes à la ligne que doit parcourir le cortège funèbre. Quelques batteries de la garnison de Vincennes sont placées sur le quai près du pont des Invalides. Ces batteries sont destinées à faire des décharges funèbres, le canon des Invalides doit rester muet.

A midi moins un quart un roulement funèbre a annoncé que le corps du maréchal sortait de l'hôtel de l'état-major, et en effet on a vu s'avancer un magnifique char funèbre traîné par six chevaux. Puis venait le cheval de bataille du défunt, ses insignes, son bâton de maréchal, etc.

Le cortège a suivi l'itinéraire tracé par le Moniteur d'hier. Quand le corps est arrivé sur la place Vendôme, au pied de la Colonne de la Grande-Armée, un mouvement électrique s'est communiqué à la foule, et malgré la solennité d'une pareille cérémonie, des vivats et des bravos se sont fait entendre. Un étranger qui aurait ignoré pourquoi toutes les troupes étaient sur pied, aurait pensé qu'on décernait une ovation triomphale à un brave revenu des combats plutôt qu'à un brave que l'on portait à sa dernière demeure.

L'église des Invalides et la porte principale de l'hôtel étaient tendues de noir. La corniche était décorée d'un écusson où les armes du maréchal étaient entrelacées avec des palmiers et des lauriers.

A droite et à gauche étaient dix-huit trophées rappelant les treize légions de la garde nationale parisienne, les quatre légions de la banlieue et l'état-major de la garde nationale.

Sur des pilastres, à gauche, étaient inscrits les noms des batailles où le comte Lobau s'est particulièrement distingué. A droite, en regard des batailles, on lisait les différents grades par lesquels il est passé pour arriver à celui de maréchal de France, depuis 1792 qu'il partit comme volontaire jusqu'à 1831, époque de sa dernière promotion.

A l'intérieur de l'église et au niveau des tribunes trois mille bougies formaient une dentelle immense; des lampes d'argent, les feux et les cierges du catafalque complétaient les cinq mille lumières qui devaient éclairer la cérémonie.

L'autel était voilé de crépe et derrière l'autel, caché à tous les yeux, l'orchestre a fait entendre la célèbre musique de Chérubini.

Le chœur était séparé de la nef par une draperie noire, sur laquelle resplendissait une immense croix d'argent.

Dans la cour de l'hôtel, la partie de la façade où se trouve la statue de l'empereur, était aussi tendue de noir avec des trophées formés par les drapeaux de toutes les légions de la garde nationale.

les rochers aigus au milieu desquels la houle s'ébattait. La femme du marin surtout se lamentait et versait d'abondantes larmes.

C'est toute notre richesse, — disait-elle; — si nos filets sont perdus, nous n'aurons plus qu'à mourir, nous et nos pauvres enfants! — La petite fille, qui ne comprenait pas les craintes de sa mère, ressentait cependant toutes ces fébriles émotions que le bouleversement de l'atmosphère jette sur les plus petits êtres, ainsi que dans les organisations frêles. La nuit s'écoula lente et pénible. David s'accusait d'imprévoyance, et n'osait rassurer la pauvre Meggy.

Dès que les premières lueurs de l'aube permirent au pêcheur de s'avancer sans danger sur le rivage, il quitta sa cabane pour aller reconnaître si l'orage avait accompli ce qu'il redoutait dans ses cruels pressentiments. La marée s'est retirée, et avec elle s'est calmé le vent dont la violence est le signe ordinaire de l'élévation du flux. Les filets de David sont renversés de leurs perches, leur symétrie n'existe plus. Mais on ne peut juger encore du dommage qu'ils ont dû souffrir. Le jour se lève le marin approche encore, et finit par apercevoir une masse noire qui se dérobe en partie sous les plus nombreux des filets bouleversés et lacérés aux pointes aigües des rochers.

Le pêcheur étonné s'avance parmi ces blocs de granit, auxquels il avait confié la veille toute sa richesse, tout l'espoir de ses travaux, et rien n'égale sa surprise, en trouvant le cadavre d'un homme jeté par les vagues au milieu de ses filets, et déchiré par les nombreux hameçons dont leurs mailles sont garnies!

Les filets sont brisés; ballottés par les flots, le noyé les a emportés avec lui par delà les chaînes des rochers dont les angles ont tranché maint cordage. David rentre chez lui en proie à un violent désespoir.

Femme! — s'écrie-t-il, — nos filets sont perdus! la tempête a jeté dans leurs rangs un cadavre qui s'est roulé au milieu d'eux, et qui les a usés sur les pierres de granit! — Nous sommes ruinés!

Après s'être abandonné à la profonde douleur que lui causait la destruction de ses filets, le pêcheur quitta sa hutte et retourna au rivage pour essayer d'en recueillir les débris. Il s'était muni d'une pioche, afin de creuser un trou dans le sable, pour y enfouir le noyé; mais en débarrassant le corps des nombreux cordages au milieu desquels il se trouvait enveloppé, le pêcheur songea que les vêtements du cadavre pourraient lui être utiles étant séchés, et que leur possession serait un léger dédommagement à la perte si déplorable de ses filets. Il se mit donc en devoir de dépouiller le corps, en détachant avec précaution les nombreux hameçons qui mordaient les étoffes et les chairs.

Ce travail fut long. Mais lorsque le pêcheur en fut arrivé à mettre le cadavre à nu, quel ne fut pas son étonnement en apercevant une lourde ceinture en cuir de Cordoue, qui serrait les reins du noyé, et qui expliquait à elle seule l'énormité du poids que présentait le cadavre, ainsi af-

A la porte d'entrée de l'hôtel on avait encore placé un grand tenture noire, relevée en rideau pour donner passage au cortège; sur cette tenture, deux écussons de grandeur colossale supportaient les armes du maréchal comte de Lobau.

La tête du convoi étaient aux Invalides que la garde municipale qui fermait la marche, n'était pas encore partie de la place du Carrousel. Il y avait près d'une lieue de développement.

Le Roi, la Reine, le duc de Nemours et plusieurs officiers étaient placés à une des croisées fermées des appartements du duc d'Orléans, rue de Rivoli, sous une tenture blanche galonnée d'or.

Quand les voitures de la maison du Roi et le duc d'Orléans sont entrés aux Invalides, les cris de vive le Roi! vive la famille royale ont retenti au milieu de la foule.

Il était une heure un quart quand le maréchal Moncey, après avoir entendu lecture de l'ordonnance qui accorde au maréchal Lobau les honneurs de la sépulture aux Invalides, a donné l'ordre d'ouvrir immédiatement les grilles de l'hôtel à l'illustre défunt.

A 3 heures, la cérémonie funèbre continuait encore.

Le public ne sera admis à circuler autour du catafalque que dans la journée de demain.

Le Messenger annonce ce soir le départ pour Londres de M. Desage, chef de division au ministère des affaires étrangères, où il remplit en quelque sorte les fonctions de sous-secrétaire d'état. Ce journal dit qu'on considère ce départ subit comme un fait d'une haute importance.

Le Constitutionnel en annonçant le départ de M. Desage, assure que cette mission est relative à la question belge, dont la solution continue à inspirer les plus vives inquiétudes au cabinet.

Nous avons par la Nouvelle-Orléans des nouvelles de la Vera-Cruz du 27 octobre. L'amiral français était arrivé avec deux vaisseaux de 60 canons; il avait empêché le paquebot anglais d'entrer à la Vera-Cruz. On attendait le prince de Joinville avec la Créole, et un renfort de bombardes et de bateaux à vapeur. Un officier avait été envoyé à Mexico avec l'ultimatum du gouvernement français. Au moment où nous écrivons, des événements décisifs ont dû avoir lieu dans ces parages.

M. A. Gudin, négociant français à Trébizonde, s'est suicidé d'une manière toute neuve. Il débattait dans le magasin d'un de ses voisins le prix d'une certaine quantité de poudre à canon, sur lequel ils n'étaient pas d'accord. La discussion devint peu-à-peu très-sérieuse et envenimée. Tout-à-coup M. Gudin saisit le paquet de poudre, qui pesait environ quatre livres, et le jeta dans un brazier allumé. L'ex-

plé des vêtements qui cachaient cette ceinture. David la détacha avec empressement, et la trouva bédée de pièces d'or!

Le pêcheur ne savait pas compter; il ne put préciser l'importance du trésor qui tombait entre ses mains, pour le dédommager de la perte de ses filets détruits. Il s'empressa d'enterrer le cadavre, et, ayant fait un paquet des vêtements, il regagna en hâte sa chaumière, négligeant dans sa joie de recueillir les débris de ses filets restés en morceaux sur la plage.

L'étonnement de la petite famille du marin est aisé à concevoir. Meggy, qui seule était allée parfois à la ville voisine, s'y rendit sur-le-champ, pour acheter tout ce qui manquait au ménage. David fit un trou en terre, et y enterra la majeure partie de l'or contenu dans la précieuse ceinture. La petite Sally fit sécher les vêtements qu'elle considérait avec étonnement, tant leur coupe et leur couleur différaient des misérables haillons qu'elle avait coutume de voir tous les jours.

La femme du pêcheur revint le soir, avec de nombreuses emplettes. D'abord, une charette et un âne, afin de se rendre plus commodément à la ville, à l'avenir; ensuite de la toile, des vêtements de laine, des chaussures pour des pieds qui n'en avaient jamais portés; puis des ustensiles de ménage, des meubles, des lits comme à la ville, des chaises, une table, et des sacs contenant des provisions de toutes sortes.

Quel heureux changement ce jour amène dans la petite famille! On ne songe guère à la pêche, David deviendra paresseux. Il ne pense pas à acheter sur-le-champ d'autres filets ni même une barque, éternel objet de son ambition passée... cela rappellerait trop le travail, et David est riche! Sa cabane est éloignée des autres chaumières qu'habitent les pêcheurs ses anciens amis: les pauvres gens ne se font pas de visites, le bonheur domestique du marin n'éveillera donc ni jalousie ni soupçon. Il bâtit un enclos autour de sa hutte; le toit, les murs sont réparés; l'hiver et le vent peuvent souffler à présent! les provisions ne manquent plus au logis, et la brise n'a plus de prise sur les ais mal jointes de la hutte chancelante; tout est solide, tout est neuf ou réparé. Le pêcheur a un petit jardin qu'il cultive, en dédaignant la mer, source de sa fortune nouvelle; un petit tonneau de genièvre occupe un angle de la chaumière. — David use les beaux habits du noyé... On est heureux, on ne prévoit rien, on ne suppose pas que ce bien être puisse avoir un terme!

Le temps s'écoula ainsi. Mais l'argent enfoui dans la terre ne rapporte rien; le trésor fréquemment visité a sensiblement diminué... Tant de bonheur, et de bien-être pourront donc finir un jour!

Avec l'or contenu dans la ceinture du noyé, s'était trouvé un paquet de parchemin, auquel David n'avait pas pris garde, car ni lui ni les siens ne savaient lire. Un soir le pêcheur que ses loisirs avaient fait chasseur abattit une belle pièce de gibier, et il voulut en faire hommage à un

tion fut terrible; et deux heures après M. Gudin était mort. Son adversaire, plus heureux, en a été quitte pour quelques brûlures.

HOLLANDE.

LA HAYE, 10 décembre. — On nous écrit de Londres, à la date du 7 décembre :

La question hollando-belge est restée dans le même état. Le différend qui existe encore par rapport à la dette n'est pas très-important, puisqu'il ne s'agit que de trois ou quatre cent mille florins; mais aucune des parties ne veut céder. Depuis plus de quatre semaines les ambassadeurs des cours du Nord mettent tout en œuvre pour amener la France à leur sentiment ou du moins à prendre une résolution; mais il paraît que tout a été inutile, et qu'au contraire Louis-Philippe a déclaré sans détour, qu'avant l'ouverture des chambres françaises, il ne pouvait prendre aucune décision. Ceci est un fait positif et de l'exactitude duquel je puis répondre.

Dans l'entre-temps j'ai appris une chose à laquelle je ne m'étais pas attendu. Dans ces derniers jours de nouvelles difficultés auraient été élevées de la part de la France sur la question territoriale.

Pendant ces derniers jours, je n'ai pas été peu étonné en lisant les communications absurdes que les journaux publièrent sur cette affaire. Je puis vous assurer qu'il n'est pas vrai que la conférence ait donné à la Belgique jusqu'au 1^{er} février pour évacuer le Limbourg et le Luxembourg; qu'il est également faux que la conférence ait repoussé le désir exprimé par la France de prolonger ce terme jusqu'au 1^{er} juin; que la conférence a résolu de contraindre la Belgique par la force à l'expiration d'un de ces délais à se conformer aux 24 articles; il est tout aussi peu vrai que l'Angleterre ait par suite d'une note de la Prusse résolu de se réunir aux puissances du Nord pour mettre à exécution le traité des 24 articles sans faire attention à la résistance de la France, et il n'est pas vrai non plus, que la France, en ayant eu connaissance, ait résolu de ne plus s'y opposer et donné sans aucune réserve son adhésion à l'exécution des 24 articles, excepté les modifications de la dette et les stipulations relatives à la libre navigation de l'Escaut.

Si donc la hausse récente qui a eu lieu dans les fonds hollandais a été la suite de la fausse nouvelle en question, les spéculateurs se sont de nouveau laissés tromper par les nouvelles fabriquées par des personnes qui, pour conserver encore quelque apparence de vérité et de probité, sont ordinairement forcés de contredire ou de révoquer en doute le lendemain ce qu'ils ont annoncé la veille. Il paraît que nos spéculateurs anglais ont suivi un moment, sans savoir pourquoi, l'impulsion donnée par la bourse d'Amsterdam; mais aussitôt que les raisons en furent connues, le prestige disparut. (Avondbode.)

BELGIQUE. — Bruxelles, le 11 décembre.

Le Moniteur publie l'annonce de plusieurs adjudications pour travaux de fortifications, qui auront lieu, savoir: à Hasselt, le 24, l'achèvement du curage général et d'approfondissement des fossés de la place, la construction d'un canal voûté sur le Demer à la sortie de la ville, la fourniture de palissades et linteaux; à West-Capelle, le 24, la construction d'une caserne avec logement pour officiers et deux corps de garde au poste fortifié du Hazegras; à Bouchoute, le 26, pour les mêmes travaux au poste fortifié de Bouchoute.

Ce que nous avons craint depuis long-temps vient d'arriver. Kats s'étant obstiné à ouvrir son meeting, hier lundi, a été interpellé vivement par les dissidents qu'il avait à maintes reprises qualifiés de mouchards. Des paroles on est venu aux coups. Kats et le président du meeting, Thuns, se sont enfuis par les toits. Christian Kats, frère de Jacob, a été personnellement assez maltraité. Une foule immense obstruait les quartiers avoisinants. Les tréteaux du théâtre ont été renversés. La force publique est arrivée, comme d'ordinaire, lorsque tout était fini, et cependant nous sa-

marquant de Plymouth, chez lequel Meggy trouvait toujours un bon repas, chaque fois qu'elle allait à la ville, pour quelque emplette. Elle enveloppa soigneusement la pièce de gibier dans une feuille de parchemin, enleva au rouleau qui trainait dans la cabane, et il l'envoya porter au marchand par son fils Peeters. Mais le parchemin ayant attiré l'attention d'un personnage qui se trouvait dans la boutique, au moment où y arriva le fils du pêcheur, il fut fait à celui-ci de nombreuses questions. Incapable de mentir, et ne prévoyant d'ailleurs pas le danger de ses réponses, l'enfant parla avec naïveté, et avoua que ce parchemin provenait d'un rouleau trouvé dans la ceinture d'un homme que son père avait enterré sur la plage.

Dans la crainte d'être grondé, le petit Peeters ne parla point, à son retour à la cabane, de l'interrogatoire qu'il avait subi. Un ou deux jours se passèrent. Mais un matin David ne vit pas dans le plus grand étonnement plusieurs hommes franchir son enclos, précédés par un officier de police. On demanda au pêcheur dans quel lieu il avait enterré le corps d'un homme dont, suivant toutes les probabilités, il avait fait sa victime, pour le dépouiller. Davids, auquel l'ignorance des lois laissait la conscience libre (la conscience serait donc une chose façonnée suivant les exigences de la civilisation, et non une impulsion naturelle) Davids — disons-nous — indiqua le lieu, y guida les gens de justice, qui fouillèrent le sable humide, et en retirèrent le cadavre encore frais. De nombreuses blessures défiguraient son visage, ses mains, sa poitrine. Vainement le pêcheur affirma-t-il que ces blessures avaient été causées par la multitude d'hameçons au milieu desquels le noyé s'était déchiré, en se roulant dans les filets qu'il avait détruits. On ne voulut point admettre cette défense. L'homme de police retourna à la cabane y remarqua une aisance qui trahissait de quel secours les dépouilles du corps enterré avaient été pour la famille du pêcheur, et Davids, sa femme Meggy, ainsi que ses deux enfants furent arrachés de leur asile et entraînés dans la prison de Plymouth.

L'instruction de l'affaire à la suite de laquelle Davids ne pouvait manquer d'être pendu, traîna en longueur. Une nuit le marin trouva moyen de s'échapper de prison. Plus tard sa femme subit le jugement de complicité dans le crime, et fut à ce titre, condamnée à passer toute sa vie dans une maison d'état.

Quant à la petite Sally, et au jeune Peeters, ils furent jetés dehors, leur âge écartait d'eux toute présomption de discernement, dans le crime commis par leur père.

II. Cinq ou six ans s'écoulèrent. Davids obligé de s'expatrier, avait navigué à l'étranger. Ne pouvant résister plus longtemps au désir d'apprendre ce qu'était devenue sa famille si heureuse jadis sur la grève, et disposé par la vindicte des lois qu'elle avait ignorées dans la demi-sauva-

gers pertinemment que tous les renseignements nécessaires sur ce qui devait arriver ont été donnés aux autorités compétentes. (Belge.)

Le cabaret de Kats est fermé depuis ce matin. L'enseigne portant le Flambeau de la Raison a disparu hier dans la mêlée. Des groupes, composés surtout de femmes et d'enfants, se sont formés ce matin, mais sans aucune intention hostile. La police les a dispersés à différentes reprises. Nous espérons qu'aucune mesure ne sera négligée pour garantir la sûreté des personnes.

Bruxelles, le 9 décembre. — (2 heures). On se réunit à la bourse par habitude, car si on y parle de toutes choses les affaires sont exclues. A ceux qui doutent de l'opinion des capitalistes, rentiers et spéculateurs, sur les incertitudes politiques et leurs conséquences funestes nous les engageons à se rendre chaque jour dans le lieu où se traitent les intérêts les plus sérieux du pays. Ils y entendront dire hautement que le système dans lequel on a jeté le gouvernement conduit la nation à sa ruine, par l'extinction du commerce et de l'industrie. Il ne s'agit pas seulement des cours plus ou moins élevés des actions représentant les capitaux engagés dans les grandes entreprises industrielles, les fluctuations de ces cours n'atteignent pas les masses, mais le ralentissement des travaux dans les établissements, la suspension plus marquée encore des opérations commerciales, frappent toutes les classes sans exception. Si malheureusement un tel état de chose se prolongeait au milieu d'un hiver rigoureux, avec le renchérissement de toutes les denrées de première nécessité, les maux qui en résulteraient sont incalculables. Telle est la manière de voir unanime de la Bourse; qu'on y réfléchisse, il y a plus de patriotisme dans ces avertissements sensés et positifs que les belles phrases sur l'honneur national.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 p. c. 5 P. c. 100 1/2 p. c. 4 p. c. 90 1/2 p. c. 3 p. c. 72 P. Société Générale titres en nom ff. 820 P., certificats au porteur émission de Paris 1750 P., Société de Mutualité 1102 50 (10 1/4) P.; Banque de Belgique 1400 (140) P.; Actions-Réunies 900 (90) P., Société Nationale 1195 (119 1/2) P., Banque Foncière 1010 (101) A., Chemin de fer de Sambre et Meuse 88 (440).

La malle-estafette n'est pas encore arrivée, la cote n'est pas connue par d'autres voies; l'actif espagnol était assez bien tenu à 16 5/16 A. 3/8 P., peu d'affaires.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 16 5/16.

Amsterdam, 10 décembre.— Dette active 2 1/2 p. c. 50 5/8 9/16 3/8 5 p. c. 100 1/16.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE.

La séance est ouverte à 3 1/4 heures par l'appel nominal.

M. de Jaegher dépose sur le bureau le rapport de la section centrale sur le budget des affaires étrangères.

M. de Belur dépose sur le bureau le rapport de la section centrale sur le budget de la justice.

L'impression de ces deux rapports est ordonnée.

M. A. Rodenbach. Je demande la parole pour une motion d'ordre.

Messieurs, naguère, M. le ministre soumit à la chambre un projet de loi tendant à modifier temporairement la loi du 31 juillet, qui porte: « que lorsque le froment aura atteint sur les marchés réguliers fr. 24 l'hectolitre, ce céréale sera prohibé à la sortie, aussi bien par mer que par terre. »

Si je suis bien informé (et ce qui se passe dans le district de Roulers me le porte à croire) la loi des céréales, maintenant en vigueur, est étendue à la frontière de France.

Il est certain, qu'habituellement, des spéculateurs accaparent à Roulers, et dans la banlieue, tout le grain qui se présente au marché; et le transportent vers la frontière; là indubitablement des exportations frauduleuses ont lieu puisque ces opérations se renouvellent presque journellement. Ces expéditions de contrebande, jettent la plus grande inquiétude dans la classe moyenne et dans la classe pauvre de la société, et cela à tel point, que les habitants et les boulangers, ont infiniment de peine, à faire leurs provisions.

En attendant avec la plus vive impatience, la discussion du projet de loi dont la chambre est saisie, je prie M. le ministre des finances, de me faire connaître si ces agens n'ont pas pris des mesures efficaces, pour empêcher ces exportations frauduleuses.

M. le ministre des finances. J'ai des raisons de douter que la fraude soit aussi considérable que le dit l'honorable M. Rodenbach. J'ai donné à cet égard les ordres les plus sévères. Mais il est probable que les personnes qui ont donné ces renseignements se sont trompées, et qu'il n'est question que du seigle et de l'orge; les importations de l'orge sont devenues des exportations, il n'y a donc rien à craindre de ce côté. J'ai poussé la rigueur à tel point que j'ai empêché la réexportation de farines moulées en Belgique et dont les grains venaient de l'étranger, et qui devaient y retourner après avoir laissé chez nous le prix de la main-d'œuvre.

M. Félix de Merode a la parole pour le rapport des pétitions au nombre desquelles nous citerons les suivantes:

Par pétition du 30 décembre 1856.

Le sieur J. J. Jupelle, propriétaire à Loncin (Liège), demande une mesure législative qui autorise les communes et les établissements de bienfaisance à rendre les baux de leurs propriétés aux enchères par adjudication publique. — Concl. — Dépot au bureau des renseignements adopté.

gerie de son existence, il résolut d'affronter le danger capital qui le menaçait sur la rive anglaise, et y descendit, au retour d'une campagne aux Indes occidentales. Caché dans un quartier obscur de Plymouth, il fit prendre des renseignements sur les événements écoulés, chez le marchand avec lequel il avait eu des relations, au temps de sa courte prospérité. La petite Sally, avait été recueillie par ce marchand, lequel avait voulu réparer, envers elle, les malheurs arrivés dans la famille du pêcheur, et dont il avait été, en quelque façon, la cause innocente et première.

Dès que la jeune Sally sut que son vieux père était de retour, et caché dans Plymouth, elle abandonna la maison du marchand pour s'aller jeter dans ses bras. Davids avait quitté sa fille enfant, et il la retrouva telle qu'elle. A sa vue s'éveilla dans le cœur du mari des émotions tendres qu'il n'avait jamais éprouvées, et qui lui causèrent à la fois peine et plaisir. Cet homme qui avait toujours vécu insouciant, et presque étranger à toutes les douces affections de la terre, ce pêcheur qui n'avait conçu jusque fort tard quelque idée sur le monde et les règles sociales, ce marin qui n'était initié que progressivement à toutes les coutumes et à toutes les lois de la société, et qui fut peut-être resté toute sa vie en dehors des institutions et des usages de la civilisation, sans toutefois qui l'avait arraché à sa grève déserte, pour le jeter en contact avec les hommes, Davids enfin, l'ancien pêcheur, pauvre et heureux sous son toit de chaume, et depuis fugitif et malheureux, pour avoir voulu jouir d'une richesse dont la société ne lui avait pas sanctionné la possession, le père de la jeune Sally, disons-nous, sentit à la vue de sa fille, se développer dans son sein un sentiment inconnu pour lui jusqu'à ce jour. L'aspect de cette jeune fille lui causa une émotion d'autant plus vive, qu'à cette époque il avait appris à connaître la valeur sacrée des lois du sang, ainsi que les relations protectrices que la nature a établies entre le père et l'enfant. C'était à mesure que l'éducation morale de Davids s'était faite, par son contact avec les hommes depuis longtemps émancipés, que les sentiments dont le germe seul résidait endormi dans son cœur, l'avaient, en se développant, tourmenté du désir, du besoin de retrouver ses enfants. Il avait donc affronté les périls qui compromettaient sa liberté, peut-être satée, sur le sol de l'Angleterre, pour satisfaire à l'élan d'affection paternelle qui par la suite de son cœur, encore neuf, malgré son âge, en fait de sensations de ce genre.

Sally était une jolie fille; l'orgueil de Davids s'éveilla à sa vue, et vint renforcer sa tendresse pour elle. Durant les cinq ou six ans que Sally avait passés chez le marchand de Plymouth, elle s'était, autant qu'on le peut, élevée, par son contact avec les hommes, à une certaine hauteur physique, peut-être, moralement formée et complétée. Son séjour dans une grande ville, la fréquentation journalière des bourgeois avec lesquels sa position chez le marchand la mettait en contact, avaient remplacé l'ignorance et la sauvagerie primitive de l'enfant des grèves,

Par pétition du 2 février 1857.

Les élèves de l'école vétérinaire de Liège adressent des observations sur le projet de loi relatif à l'école vétérinaire présenté par M. le ministre de l'intérieur. — Concl. — Renvoi à la section centrale chargée de l'examen du projet de loi sur l'école vétérinaire. — Adopté.

Par pétition du 12 avril 1857.

La députation permanente du conseil provincial du Limbourg demande que l'art. 37 de la loi d'organisation judiciaire soit modifié. — Concl. — Renvoi au ministre de la justice. — Adopté.

Par pétition du 19 décembre 1856.

Le sieur Lemaire, bourgmestre de Hemptinne (Liège), demande que la chambre adopte un projet de loi qui modifierait le décret du congrès national du 19 juillet 1851, en ce sens que les conseillers municipaux dans les communes rurales soient exempts des fonctions de juré pour autant qu'ils ne paient pas le cens fixé par la loi pour faire partie du jury. — Concl. — Ordre du jour. — Adopté.

Par pétition du 15 octobre 1857.

Les syndics et membres de la chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement de Liège, adressent des observations contre le projet présenté par M. le ministre de la justice, tendant à abroger le décret impérial du 15 juin 1815.

Même pétition des huissiers de l'arrondissement de Liège. — Concl. — Renvoi à la section centrale chargée de l'examen du projet de loi relatif à la bourse commune des huissiers. — Adopté.

Par pétition du 8 octobre 1857.

Le sieur Dupont, huissier à Liège, demande que la chambre adopte le projet de loi relatif à la bourse commune des huissiers. — Concl. — Renvoi de ces deux pétitions à la section centrale chargée de l'examen du projet de loi relatif à la bourse commune des huissiers. — Adopté.

Par pétition du 9 janvier 1857.

Plusieurs notaires de campagne de l'arrondissement de Liège demandent que la chambre s'occupe du projet de loi sur l'organisation cantonale et les modifications à apporter à la loi de vente en XI sur le notariat. — Concl. — Renvoi à la commission chargée de l'examen du projet de loi concernant la circonscription cantonale et la loi relative au notariat. — Adopté.

M. le ministre des finances demande qu'on mette à l'ordre du jour demain le projet de loi relatif au canal de Charleroi.

M. Verdueren croit qu'on doit attendre un rapport ultérieur de la commission chargée de cet examen.

M. A. Rodenbach. On pourrait s'occuper du contingent de l'armée.

M. le ministre des finances retire sa proposition.

La chambre fixe à l'ordre du jour d'après-demain la discussion des budgets de la justice et des affaires étrangères. Demain la chambre travaillera en section.

La chambre adopte ensuite à l'unanimité des 52 membres présents le projet de loi accordant la naturalisation ordinaire à M. Jean-Nicolas Bourgeois, employé au ministère de l'intérieur. — La séance est levée à 4 heures 1/2.

LIÈGE, LE 12 DÉCEMBRE.

ENSEIGNEMENT.

Dans la séance du 5 de ce mois, M. Zoude a déposé, sur le bureau de la chambre des représentants, son rapport sur les pétitions des élèves des universités du royaume, tendant à ce que l'on ajourne la mise en vigueur de la loi de 1855, en ce qui concerne les examens pour les grades de la faculté de droit.

On sait que, par cette loi, le nombre des matières sur lesquelles roulent les examens de candidat et de docteur en droit, est augmenté de beaucoup. Un délai de deux ans avait été accordé pendant lequel les examens auraient exclusivement pour objet les matières auparavant enseignées, afin de ne pas nuire aux élèves qui avaient fait leurs études dans les universités avant leur réorganisation, et qui n'avaient pas fréquenté les cours nouveaux établis par la loi de 1855. Cependant, en 1857, on prolonge d'une année encore le délai fatal, et aujourd'hui les élèves demandent une nouvelle prorogation, à laquelle le rapport de M. Zoude est favorable. Le principal motif invoqué par le rapporteur, n'est plus fondé sur l'injustice qu'il y aurait à exiger des élèves la connaissance de branches qui n'ont jamais été enseignées, mais sur ce qu'il est reconnu que les connaissances que la loi requiert sont telles que non-seulement un élève ne pourrait y suffire, mais qu'il ne pourrait se trouver un examinateur capable de l'interroger successivement sur toutes ces matières.

Pour la candidature en droit, l'examen porte sur le droit civil élémentaire, les instituts, le droit naturel, l'économie politique et la statistique, l'histoire politique, l'histoire du droit et l'encyclopédie du droit.

Quelle longue que soit cette énumération, nous ne trouvons pas que les examens pour la candidature en droit sont surchargés; en effet l'encyclopédie du droit et l'histoire du

par l'éducation, les manières, le ton d'une fille de la cité. Aussi, de son côté, avait-elle également apprécié de bonne heure toute ce qu'avait de déplorable pour elle, la perte ou l'éloignement des auteurs de ses jours. Elle avait passé de longues nuits à pleurer leur absence, et l'espoir de revoir un jour l'un des membres de sa famille avait-il été l'unique consolation de son jeune cœur affligé. L'affection, les regards que lui témoignaient le marchand et sa femme, ne remplaçaient donc point pour Sally, cette tendresse paternelle qui lui manquait chaque jour davantage, à mesure que l'enfant appréciait mieux tout ce qu'avait de précieuse sa position chez des étrangers, dont l'affection pour elle ne reposait sur rien de solide, mais seulement sur le caprice, ou tout au plus sur un sentiment de commisération et de générosité.

Aussi, quelle ne fut pas la joie de la pauvre fille, lorsqu'elle apprit que son père vivait et venait affronter les dangers qui compromettaient jusqu'à sa vie, pour la presser sur son cœur! Leur entrevue fut des plus touchantes. Davids pleura pour la première fois de sa vie... Ce fut un tableau attendrissant que cette première rencontre d'un père et d'une fille chez lesquels l'absence avait développé, de deux parts, de véritables trésors de tendresse! Dès-lors Sally dit à son père qu'elle ne voulait plus le quitter... quoiqu'il lui arrivât, fut-il encore proscrit et malheureux.

Peeters, le fils du pêcheur, avait disparu du pays, quelques jours après sa mise en liberté, — mais au souvenir des joies de toutes sortes que procurait l'or enfoui dans la cabane de son père, avant de s'abandonner aux hasards d'une existence imprévue, il s'en fut enlever, des débris de la hutte, le reste du trésor provenant de la ceinture du noyé — puis il disparut. Quant à la pauvre Meggy, elle mourut en prison, durant la longue absence du pêcheur.

III. Ne pouvant se reposer sur l'espoir d'apprendre quelque chose sur la destinée de son fils puisque la jeune Sally qui n'avait pas quitté Plymouth, depuis la disparition de Peeters, ne possédait aucun indice à cet égard, Davids repassa en France avec sa fille, et débarqua à Dunkerque, dont les états-généraux faisaient alors un port neutre. Après un séjour peu prolongé dans cette ville, il obtint le titre de pilote sur un petit vaisseau-aviso que Jean de Witt expédiait à l'embouchure de la Manche, à chaque retour d'escadre, pour remettre aux armées des dépêches propres à les fixer sur la situation de la guerre ou de la paix, ainsi que les différends survenus le plus récemment entre les trois nations belligérantes: la France, la Hollande et l'Angleterre. Le service que faisait le petit aviso de Davids n'était pas très actif; il ne reprenait cours qu'à chaque retour de flotte ou de convoi. Il consistait alors à tenir croisière sous pavillon neutre, entre les îles de Sorlingues et la pointe du Finistère qui termine Quessant, sur la côte de

droit rentrent dans le cours d'instituts donné d'une manière complète; dès lors il ne reste plus que le droit civil élémentaire, le droit naturel, l'économie politique et la statistique, et l'histoire politique.

Il en est autrement pour le doctorat en droit: là, il faut bien l'avouer, les cours sont nombreux et difficiles. Les pandectes, le droit civil approfondi, le droit criminel, le droit public composaient les matières requises pour l'examen de docteur en droit sous l'ancienne législation. La nouvelle y a ajouté encore le droit coutumier, le droit intermédiaire, le droit administratif, le droit commercial, la procédure civile et le droit militaire. Sans doute, la connaissance de ces diverses branches est indispensable à l'avocat, comme au magistrat, mais s'ensuit-il qu'on doive l'exiger de ceux qui subissent leur examen de docteur en droit?

Nous ne le croyons pas. On ne peut pas exiger des élèves les connaissances que l'on n'acquiert que par une longue pratique; on ne peut exiger que l'élève prolonge indéfiniment le temps de ses études scolaires; tout ce qu'on peut raisonnablement demander, c'est qu'il connaisse à fond les branches les plus importantes, les plus difficiles et de l'utilité la plus générale; quant aux matières d'une importance secondaire, à celles qui échappent à l'enseignement parce qu'elles ne s'apprennent que par la pratique, et à celles enfin qui n'ont d'utilité que pour une spécialité quelconque, tous ces cours, peuvent selon nous, être retranchés de l'examen; nous voulons néanmoins, qu'ils continuent à faire partie de l'enseignement universitaire, même que la fréquentation de ces cours soit obligatoire, mais nous croyons qu'on peut sans inconvénient les rayer de la liste des matières qui font l'objet de l'examen. De cette manière il y aura possibilité pour l'élève de subir l'examen de docteur en droit tout en acquérant, sur les branches accessoires, assez de notions pour être à même d'en poursuivre l'étude, pendant les loisirs dont jouit ordinairement un jeune avocat et lorsqu'il peut joindre la pratique aux études théoriques.

D'après ces principes, nous rangerons parmi les matières à conserver, le droit civil approfondi, le droit criminel, le droit public, le droit commercial et le droit administratif. L'utilité de ce dernier cours se fait tous les jours plus vivement sentir. C'est dans ce cours que rentre l'enseignement des lois si nombreuses qui sont d'une application journalière et quelquefois si difficile. Il est également important pour le magistrat, pour l'avocat et pour les administrateurs; car aussi bien devant les tribunaux que dans les administrations proprement dites, c'est la masse énorme des lois secondaires qui suscite le plus de difficultés. La nécessité de comprendre le droit administratif parmi les matières obligatoires pour l'examen nous semble donc évidente. Mais quant aux pandectes, qui exigeraient une étude exclusive de plusieurs années pour en acquérir une connaissance approfondie, il nous semble que le jury ferait bien de continuer le système qu'il parait avoir embrassé jusqu'ici, c'est-à-dire de réduire ce cours à un cours d'instituts plus ou moins approfondis. Les élèves en retireraient plus d'utilité, et leur travail serait allégé de beaucoup.

Pour les autres branches, telles que le droit coutumier, le droit intermédiaire, la procédure civile et le droit militaire, nous conseillons de les retrancher des examens. Les questions sur le droit coutumier et sur le droit intermédiaire s'en vont de jour en jour, et seront bientôt épuisées; ils le seront bien certainement avant que les jeunes gens, aujourd'hui dans les écoles, soient parvenus au barreau ou au fauteuil de magistrat. Quant à la procédure, elle s'apprend par la pratique plutôt que par la théorie. La nécessité du droit militaire est si spéciale qu'on peut aussi le retrancher sans inconvénient. D'ailleurs cette législation des plus vicieuses est à la veille d'être changée entièrement.

De cette manière, nous croyons que l'élève pourra subir l'examen de docteur sans trop de difficultés, et de cette manière aussi on conciliera les besoins de la société et de l'élève avec les forces de l'esprit humain.

CHEMIN D'ANS A LA MEUSE.

Nous croyons qu'il est intéressant de faire connaître les

France. Lorsque la flotte, ou le convoi attendu, se montrait, le pilote David mélangé son petit vaisseau aux voiles du convoi, remettait ses dévotions, et regagnait la rade de Dunkerque au passage. Mouillé au large du port, ne communiquant avec la terre que pour recevoir de nouveaux ordres d'appareillage, il restait parfois dans cette quarantaine volontaire, des semaines et des mois entiers sans rien demander à terre. Sa fille était près de lui!

Depuis le jour de leur rencontre, David et Sally ne s'étaient pas quittés. La jeune fille avait une petite chambre sur le navire, et faisait partie de toutes les expéditions que son père entreprenait vers l'embouchure de la Manche. La charmante enfant était si belle, qu'à part le goût très-prononcé que le marin ressentait pour une vie solitaire, il redoutait que l'amour, sentiment déjà de son âge, ne la lui ravit en faveur de quelque officier de marine du port. Il y avait tout ce qu'on voudrait accuser d'égoïsme dans cette affection, mais c'était ainsi qu'il aimait sa fille, et qu'il comprenait la réalisation de ce bonheur longtemps rêvé, que lui avait fait trouver la rencontre de l'enfant. Tout ce qui lui manquait par ailleurs de joissances, de sensations, tout ce qu'il y avait de neuf en lui, par suite de sa longue ignorance des mystères du cœur, tout ce que son âme renfermait d'élans pour obéir aux passions qui s'épandent de l'homme civilisé, il l'avait résumé en tendresse pour envelopper son enfant... il vivait de son souffle; c'était, la double incarnation de son être, et s'il n'eût pas donné sa vie pour elle, ce n'eût été que par la pensée d'être séparé de cet objet si cher. Il l'aimait en proportion de ce qu'il n'aimait rien autre chose sur la terre, en raison de ce qu'il n'avait jamais rien aimé, bien que ses cheveux fussent blancs, le pauvre David.

Une nuit, — nuit terrible! — David tenait sa croisière entre le cap Lézard et l'île d'Ouessant, à l'embouchure de la Manche, pour attendre au passage un fort convoi de munitions qui avait quitté Barcelone pour se rendre à Anvers, au profit des États-Généraux. Il y avait eu reprise d'hostilités entre la Hollande et l'Angleterre. Une flotte devait appareiller de la Tamise pour se diriger vers les îles Caraïbes, afin d'y ruiner le commerce des Hollandais avec les Espagnols. Les vents avaient été favorables au trajet du convoi, et Jean de Witt voulait lui intimier l'ordre de se mettre à l'abri dans la baie du Mont-Saint-Michel, pendant le passage de la flotte anglaise, qu'il y avait danger à rencontrer dans la Manche. David était chargé de dépêches, et sa croisière durait déjà depuis deux jours, lorsque le vent qui jusque-là s'était montré favorable au retour du convoi attendu, tourna au Nord, et se déclara avec violence.

Le marin se rapprocha des côtes d'Angleterre, persuadé que si le convoi parvenait à gagner l'embouchure de la Manche, malgré la direction contraire du vent, il ne manquerait pas de rallier également les côtes

détails suivants, que nous extrayons du cahier des charges pour la mise en adjudication des travaux du chemin de fer d'Ans à la Meuse.

La longueur totale de cette section est de 6627 m. 80 c. La différence de niveau qui existe entre ces deux extrémités est de 108 m. 90 c.

Cette différence sera rachetée au moyen des pentes et rampes ci-après, à partir d'Ans :

Table with 2 columns: Description of level/ramp and Length. 1° Niveau sur une longueur de 820 m. 92 c. 2° Pente de 28 à 50 millimètres p. 0/10 sur une longueur de 1980 00. 3° Niveau id. 550. 17. 4° Pente de 28 à 50 millim. p. 0/10 id. 1980 00. 5° Niveau id. 602. 51. 6° Rampe de 2 millim. p. 0/10 id. 550. 00. 7° Niveau id. 564. 40.

6627 m. 80 c.

On écrit de Gand, 10 décembre :

« La 12^e batterie d'artillerie, en garnison en cette ville, a reçu l'ordre de se tenir prête à partir pour le Luxembourg. »

— On lit dans une lettre de Beyrut, du 31 octobre :

« Le consul anglais à Alexandrette a fait disparaître le pavillon britannique et a rompu toute communication avec le gouverneur de cette ville par suite de l'insulte faite au vice-consul de sa nation. »

— Nous voyons dans un journal de Bruges que M. Strauss étant indisposé et sa troupe dissoute, le concert qui devait avoir lieu samedi dernier dans cette ville n'a pas eu lieu.

D'un autre côté, le Gendtschen Mercurius annonce, mais nous croyons son assertion inexacte, que Strauss est décédé subitement vendredi dernier à Ostende, où il était débarqué venant de Londres, avec l'intention de donner des concerts à Ostende, à Bruges et à Gand.

— Hier au marché de Louvain, l'approvisionnement de grains était considérable, la vente faible; il y a eu une légère diminution dans les prix. A Termonde, il y a eu au contraire de la hausse. Sur ces deux places, les opérations en huile sont très-limitées. Les tourteaux y jouissent d'une certaine faveur par suite de leur rareté.

— Une place d'agent de police est en ce moment vacante à Gand, l'ordre du jour de la séance du conseil communal dans laquelle il doit y être pourvu, mentionne les noms de vingt-et-un postulants.

— On lit dans le Nord :

Le jeune pianiste-improvisateur, Polydore Devos, de Gand, âgé de 14 ans, vient de passer par Lille, venant de Paris et se rendant en Belgique.

Cet intéressant artiste s'est fait entendre, mercredi soir, chez M. le préfet; il est impossible d'exprimer l'effet qu'il a produit par ses savantes et délicieuses improvisations. M. Devos a improvisé successivement de grandes variations, avec introduction et final, sur les duo des Puritains et une fantaisie sur les motifs de Robert-le-Diable. Ces deux productions instantanées lui ont valu de la part de tous les assistants et des maîtres de la maison, qui accueillent tous les artistes de mérite avec une grâce toute particulière, les éloges les plus flatteurs.

Le jeune virtuose, encouragé par l'accueil bienveillant du premier magistrat du département, et par l'empressement avec lequel il a été reçu dans deux ou trois principales maisons de la ville, a annoncé qu'il viendrait donner un concert à Lille dans le courant du mois de janvier.

C'est une bonne fortune dont nos dilettanti ne manqueraient pas de profiter.

Le tarif des voitures de place vient d'être modifié par décision du Collège des bourgeois et échevins. Le voici tel qu'il se trouve arrêté aujourd'hui :

Table with 2 columns: Description and Price. 1° La course. VOITURES à 1 ch. à 2 ch. fr. c. fr. c. Intérieur de la ville. Pour une personne, 50 1. idem. Au-delà d'une personne, 1 1 50. Ville et faubourgs. Sans distinction du nombre des personnes, 1 1 50.

d'où venait la bourrasque. Mais la mer se souleva, et un violent coup de vent se manifesta dans l'atmosphère troublée. Le petit aviso fut secoué et tourmenté par les lames, au point que n'osant aborder aucune terre, David prit le parti de se diriger vers la haute mer. Mais une avarie majeure arriva dans sa marche, lui retira toute possibilité de diriger convenablement son petit vaisseau, et il se vit, avec effroi, dériver d'une manière très-sensible vers les côtes de France.

David avait un équipage peu nombreux. La nature du service que faisait son navire n'ayant rien de belliqueux, il n'était entouré que de la quantité d'hommes nécessaires à la manœuvre de l'avis. Vainement le marin essayait-il de changer la direction dans laquelle le vent et les lames poussaient si rapidement le navire, tout fut inutile! La bourrasque soufflait avec tant de violence, que vingt fois lui et ses gens faillirent être enlevés du tillac. Quant à la jeune Sally, enfermée dans la cabine, elle ignorait en partie le danger que courrait l'équipage, et elle pria Dieu d'épargner son père.

Mais bientôt David reconnut qu'il y avait peu d'espoir de se soustraire au danger imminent qui menaçait l'avis. Il ne songea donc plus qu'à rendre le naufrage le moins désastreux possible. Il ne possédait sur son tillac qu'une faible barque, bonne tout au plus à porter l'équipage par un temps calme, mais qu'une surcharge, avec un temps pareil, eût fait sombrer inmanquablement. Il fit construire avec ce qui se trouvait d'esparses et de planches, sur le pont, un radeau propre à suppléer à la fragilité de la barque; mais ce travail ne pouvait s'opérer qu'avec des précautions infinies, et au milieu du danger continu d'être renversé ou emporté par les lames.

La nuit se fit de bonne heure, tant le ciel était voilé d'épais et obscurs nuages. Le vent et les flots semblaient plus ardents, à mesure que, par les calculs de David, il supposait que l'avis approchait de la terre fatale, vers laquelle le vent et les lames le poussaient d'une façon effrayante. Mais pourtant l'obscurité n'était pas encore complètement descendue sur la mer en tourmente, qu'un des matelots s'écria avec désespoir : terre! terre devant nous!

Il fallait en être bien près alors pour la voir! Aussi dès ce moment, David, renonçant à tout espoir de l'éviter, sentit-il une pensée affreuse se dresser dans son esprit, avec toute son horreur : sa fille! Jusque-là il avait évité de la voir; sa vue, ses questions dans le danger qui les menaçait, lui eussent été trop pénibles... Mais désormais, préserver ses jours devint sa seule pensée. Le naufrage était certain... Il fallait lui arracher cette douce victime, fut-ce même au prix de la vie des autres... de la sienne propre! le désolé père!

Il descendit dans la cabine. — Il trouva sa fille habillée et agenouillée. Elle priait. Il essaya de lui donner du courage.

— Mon père... Je suis prête à mourir! — lui dit-elle.

N. B. Est considéré comme une simple course le fait d'aller prendre les personnes dans un lieu indiqué pour les conduire dans un autre.

Si la voiture est obligée d'attendre, il sera payé 25 ou 50 c. en sus du prix de la course, selon qu'il s'agira de voitures à un cheval ou à deux chevaux, pour tout quart d'heure d'attente après l'instant de l'arrivée de la voiture.

2° A l'heure. Sans distinction de ville et faubourgs, première heure, 1 50 2 50. Chaque quart d'heure en sus, 25 50. Ou l'heure, 1 2 2 2.

3° Courses hors de la commune.

A. Jusqu'à une demie-lieue des limites de la commune, la course et retour, 1 50 3 50. On repartira un quart-d'heure après l'arrivée sans augmentation de prix.

Chaque quart-d'heure en sus, 25 50.

B. Au-delà d'une demi-lieue et jusqu'à une lieue, la course et retour, 2 50 3 50.

On repartira également un quart-d'heure après l'arrivée sans augmentation de prix.

Chaque quart-d'heure de plus se paiera, 25 50.

Sont compris dans ce rayon : Grivegnée, Tilleur, Ougrée, Coronmeuse, Jupille et le cimetière de Robermont.

C. Jusqu'à une lieue et demie, la course et retour, 2 50 4 50.

On repartira une demi-heure après l'arrivée sans augmentation de prix.

Chaque quart d'heure en sus se paiera, 25 50.

Sont compris dans ce rayon : Chénée, Herstal, Jemeppe et Seraing.

D. Jusqu'à deux lieues, la course et retour, 4 50 7 50.

On repartira une heure après l'arrivée sans augmentation de prix.

Chaque quart d'heure de plus se paiera, 25 50.

Sont compris dans ce rayon : Chaudfontaine et Chockier.

4° Exceptions. 1° Près de Droixhe (les jours de courses de chevaux), la course, 2 50 4 50.

2° Ans et Glain (station du chemin de fer), la course, 2 50 5 50.

NB. Le tarif ne comprend pas le droit de barrière, qui se paie en sus. Toutes difficultés ou plaintes doivent être portées à la connaissance de l'un des commissaires de police ou du bureau central à l'Hôtel-de-Ville.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeudi 15 décembre 1838 La reprise de : LA PIE VOLEUSE, opéra en 3 actes. — La seconde représentation de : MATHIAS L'INVALIDE, vaudeville en 2 actes.

En attendant ANNE DE BOULEN, opéra. LA FILLE DE L'AIR, pièce Féérie.

ANNONCES.

BON VIN du pays, à 18 et à 26 cens la bouteille, Hors-Château, 24, derrière la Fontaine St-Jean, à la Grose Bouteille. 1722

ON CHERCHE UNE DEMOISELLE DE COMPAGNIE, parlant très-bien le français, ayant reçu une bonne éducation et capable de surveiller celle d'une jeune demoiselle. — S'adresser rue Hors-Château, n. 50 — 456. 1725

CÉSSATION DE COMMERCE.

JEUDI 15 DECEMBRE courant, et les jours suivants, à 1 heure 1/2 de relevée, CONTINUATION de la VENTE de DRAPS dans la galerie du palais. 1724

BEAU QUARTIER A LOUER, avec l'agrément d'un jardin. S'adresser n. 2, place derrière le spectacle à Liège. 1721

BEAUX APPARTEMENTS A LOUER, à des personnes sans enfants, rue du Collège, près du pont de la Boverie.

MAISON A LOUER pour le 25 décembre 1838, rue des Sœurs Grises, n. 29. S'adresser à M. JENICOT, avocat, même rue, n. 41. 1697

David n'eût pas la force de répondre. Il la souleva dans ses bras pour gagner le tillac, afin de la déposer sur le radeau, et de s'y attacher avec elle. Il était temps! déjà l'avis était au milieu des lames qui disaient, en le faisant écarter avec violence, les rochers dont le lagon était hérissé. Quelques matelots lancèrent le radeau à la mer, en s'y cramponnant, — d'autres se jetèrent dans la chaloupe, espérant quelle serait assez solide pour les aider à joindre le rivage...

Le vent soufflé avec une violence équinoxiale. Le ciel déjà assombri par l'agglomération des nuages qui le voilent, se noircit encore des teintes de la nuit, qui l'enveloppent comme un crêpe. La côte de cette partie de la Bretagne est bordée de rochers, dont la chevelure d'aiguës et de plantes marines de toutes sortes, se détache et roule dans l'écume des lames brisées avec éclat au milieu des blocs inébranlables. Les oiseaux du Nord arrivent immobiles, les ailes ouvertes, emportés par le vent, et tombent meurtris sur la terre, dont la falaise en quelques points barre leur route aérienne. — C'est une horrible tempête! On ne voit rien sur la mer. La longue perspective des lames bizarrement soulevées par la bourrasque, trace seulement parfois la fugitive silhouette d'un navire. Mais la lame un instant façonnée en voile pointu, s'affaie, et une autre lui succède au loin, sans prêter plus longtemps à l'erreur.

Cependant, un homme enfoui comme un cormoran, dans le creux d'un rocher, domine la plage, et fouille sans cesse d'un œil avide et impatient l'horizon et la mer. On dirait qu'il espère et redoute à la fois le retour de quelque personnage chéri, dont le danger cause sa mortelle inquiétude. Son aspect a quelque chose de sauvage et de sinistre; il porte un lourd bonnet de laine rouge; ses chaussures sont amples, et laissent voir une jambe musculeuse; son teint est brun; ses cheveux longs et plats. Une sorte de corne de bœuf, instrument dont les sous lugubres dominent le vent et la bourrasque, pend à sa ceinture.

L'attitude de cet homme n'est pas changée. Il est là, penché vers la mer, les yeux ardents, la bouche entrouverte, les narines gonflées, la main crispée sur sa hanche. Il écoute la tempête; il cherche à saisir dans l'obscurité, les convulsions de la mer se débattant sous les sauceries de la bourrasque furieuse. Ses yeux semblent percer les ténements qui descendent des nuages; la pluie bat son visage; le vent tourmente ses vêtements, et gronde d'une façon effrayante dans les cavités du rocher qui lui sert de niche et de piédestal... il reste immobile; il semble ait inanimé, si toute son énergie, toute sa vie n'apparaissait réfugiée dans ses yeux....

Quel est cet homme? — que fait-il cet homme? (La suite à demain.) Z. Z.

Navigation Régulière, ENTRE ANVERS et le LEVANT,

En CHARGE pour CONSTANTINOPLE se chargeant des marchandises pour Smyrne et la Mer Noire :
 Le navire JEAN DE LOQUENGHEN, capitaine PETERS, départ fixe le 5 janvier, ou plutôt si la navigation menaçait d'être interrompue.
 Le navire LA VILLE DE BRUXELLES, capitaine LORGRAGER, départ le 10 février.
 Le navire Progrès, capitaine J. F. P. SART, départ 10 mars. (Ce navire a fait le trajet en 53 jours.)
 Le navire LA BRUXELLOISE, capitaine DE VRIES, départ 10 avril.
 Ces navires seront remplacés, si par des événements imprévus, ils venaient à manquer. S'il se présentait une forte partie de marchandises pour Smyrne, le navire qui la prendrait y touchera.
 S'adresser pour plus amples informations :
 A ANVERS, à M. H. SERIGIERS, consignataire, affreteur.
 A CONSTANTINOPLE, à M. J. J. LE MOINE, consignataire. 1715

VENTE DE CHEVAUX de réforme.

LUNDI 17 DÉCEMBRE, à midi, le Receveur des Domaines à Liège, VENDRA AU COMPTANT

6 CHEVAUX

de Réforme, provenant de l'Escadron du Train d'Artillerie; ces chevaux, qui sont propres au charriage et au labour, seront amenés à 11 heures dans la Cour du Palais, où la vente aura lieu. 1720

VENTE CONSIDÉRABLE DE CHÊNES ET BOIS BLANCS

JEUDI 27 DÉCEMBRE 1858, à 11 heures du matin
 M. le baron VANDENSTEEN, gouverneur de la province, fera vendre aux enchères publiques, dans le grand bois de JEHAY, coupe de 1858, près du chemin de Flône,
 150 MARCHÉS DE TRÈS-BEAUX CHÊNES, propres à faire des belles marchandises, à la construction et au charbonnage.
 Plusieurs de ces arbres ont 8 à 12 pieds de circonférence et sont très-élevés. Il sera aussi vendu plusieurs marchés de beaux BOIS BLANCS.
 Cette vente se fera au pied des arbres à un an de crédit, sous la direction du notaire JAMOULLE. 1717

Les deux MAISONS DE COMMERCE, sises à Liège, rue Pied du Pont-des-Arches, n° 955 et 956, et le magasin ayant son entrée sous le Pont-des-Arches, n'ayant pas été adjugés le 11 décembre courant, seront réexposés EN VENTE, sans réserve d'infirmité, MARDI 18 DÉCEMBRE 1858, à 9 heures du matin, pardevant M. le juge-de-peace des cantons sud et ouest de cette ville en son bureau, rue d'Amay, et par le ministère de M^r DUSART, notaire à Liège, à qui on peut s'adresser pour connaître les conditions. 1725

Le Jeudi 3 Janvier prochain

aura lieu définitivement et irrévocablement sous la surveillance de la haute chambre aulique Impériale et Royale des finances

LA VENTE PUBLIQUE PAR ACTIONS

DU GRAND ET MAGNIFIQUE PALAIS KAROLY A VIENNE D'UNE valeur de deux millions 387,500 fls. v. de V.

Les soussignés banquiers ont l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'ils continuent à délivrer les actions originales à raison de fr. 20 — une, à fr. 120 — sept actions dont une bleue gain assuré et à fr. 200 — treize dont 2 bleues avec Prospectus et Vue du Palais. — Les remises peuvent se faire en Effets sur une Ville de commerce, ou par leur disposition après réception des titres.
 Chaque Souscripteur reçoit la liste officielle franche de port.
 S'adresser directement à l'Administration générale,
M. A. CAHN ET COMP., à Mayence, s/R
 MAYENCE s/R, le 6 décembre 1858.
 PS. La vente de la Seigneurie de NEUDEGG se fera définitivement le 30 MARS 1859.
 La Souscription est ouverte chez la susdite Administration. Les acquéreurs d'un certain nombre d'Actions jouissent d'avantages marquans.

A VENDRE PAR expropriation forcée.

1° Un petit corps de ferme, consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation en très-mauvais état, avec une petite cour, dans laquelle il y a un puits, lesdits bâtimens composés de cinq pièces au rez-de-chaussée, une étable de vaches, un fournil avec four, deux caves, trois pièces au premier étage, un grenier à foin, le tout d'une superficie de deux ares quarante centiares.
 2° Un petit jardin légumier, contenant trois ares, joignant du levant, couchant et midi à la partie saisie et du nord le sieur Rossenfosse.
 3° Une pièce de pré, contenant cinquante-un ares, joignant du levant à un chemin d'aisance, du couchant et midi à la partie saisie et au sieur Rossenfosse, et du nord à ce dernier.
 4° Un verger garni d'environ cent dix arbres fruitiers, contenant un hectare, soixante-huit ares, cinquante centiares, joignant du levant au chemin susdit, du couchant à De Lasseaux, du midi à Lefils et du nord à Rossenfosse et à la partie saisie.
 5° Et enfin une pièce de pré, contenant 49 ares, 70 centiares, joignant du levant à Mr. le comte De Lannoy, du couchant audit chemin et du nord à Guillaume Monseur.
 Tous ces immeubles sont situés en lieu dit dans les Cours, commune de Bolland, canton de Dalhem, arrondissement judiciaire et province de Liège; ils sont contigus et ne forment qu'un même ensemble à l'exception de la pièce de pré, désignée sous le n° 5 qui en est séparée par ledit chemin d'aisance.
 Ils sont tenus en location par Antoine-François Longle, cultivateur, excepté la maison qui est occupée par la partie saisie.
 La saisie a été faite par Mathieu-Louis Lemoine, huissier près le tribunal de première instance, séant à Liège, demeurant à Fléron, muni d'un pouvoir spécial à cet effet portant date du 26 mars 1856, enregistré à Herve le deux juin suivant; par procès-verbal, en date du 17 mai 1857, visé le même jour par M. Toussaint-Joseph Thuriaux, échevin de la commune de Bolland et par M. Libert Maes, greffier de la justice de paix du canton de Dalhem à chacun desquels il en a été laissé copie, et enregistré à Chênée le vingt dudit mois de mai.
 A la requête de Henri-Gérard-Joseph Monseur, aîné, avocat domicilié à Herve, et d'Angélique-Lambertine Biolley, rentière, domiciliée à Verviers.
 Sur Toussaint Arnollis et Henri Lambert, cultivateurs, demeurant en la commune de Bolland, le premier en qualité de père et tuteur naturel de ses six enfants mineurs, nommés Marie-Joseph, Jean-Lambert, Pierre-Joseph, Clémence-Joseph, Catherine-Joseph et Marie-Anne-Joseph Arnollis, issus de son mariage, avec feu Marie-Anne Hackin et le second en qualité de subrogé tuteur auxdits enfants mineurs.
 Le procès-verbal de saisie a été transcrit au bureau des hypothèques de Liège, le cinq juillet mil huit cent trente-huit, vol. 52, n° 55, et au greffe du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le dix-neuf dudit mois de juillet, volume 24, art. 77.
 La première publication du cahier des charges pour parvenir à la vente par expropriation forcée des dits immeubles, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le 16 octobre 1858, à dix heures du matin.
 M^r Georges-Erasmus-Walthère Galand, avoué près ledit tribunal, demeurant à Liège, rue Table-de-Pierre, n° 482, y dûment patenté, occupera pour les poursuivans qui élient domicile en sa dite demeure.
 (Signé) GALAND, avoué.
 Je soussigné commis-greffier au tribunal civil de première instance, séant à Liège, certifie que conformément à l'art. 682 du Code de procédure civil, pareil extrait a été aujourd'hui inséré au tableau à ce destiné.
 Fait à Liège, le vingt juillet 1858.
 (Signé) RENARDY.
 Enregistré à Liège, le vingt-un juillet 1858, N° 251, reçu pour enregistr. 5 francs 40 centimes, pour rédaction 1 franc 55 centimes, pour additionnels un franc 25 centimes. Total 5 francs 96 centimes, le receveur,
 (Signé) DE HARLEZ.
 GALAND, avoué.
 L'adjudication préparatoire des immeubles dont s'agit

ayant été faite, l'adjudication définitive d'iceux est fixée et aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le douze février prochain, dix heures du matin sur l'enchère de mille francs, moyennant laquelle ils ont été adjugés préparatoirement.
 GALAND, avoué. 1718

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE de Breton, pharmacien, rue d'Argenteuil, 51, à Paris, si connue par la renommée que ses succès lui ont acquise dans le traitement des MALADIES SECRÈTES, DARTRES, GOUTTES, RHUMATISMES, SCROFULES, et généralement toutes les maladies de la peau qui reconnaissent toujours pour cause un sang acre et vicié, est à Liège chez M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence, au dépôt de la pommade de Dupuytren.

PROVINCE DE LIÈGE.

Entretien des détenus de la Maison d'Arrêt de Verviers. ADJUDICATION.

AVIS.
 Le Gouverneur de la province de Liège, porté à la connaissance du public que le
VENDREDI 14 DÉCEMBRE COURANT A 11 HEURES DU MATIN, IL SERA PROCÉDÉ,

sous l'approbation de M. le Ministre de la Justice, dans les bureaux de M. le commissaire de l'arrondissement de Verviers, à une nouvelle adjudication de la fourniture des objets nécessaires à l'entretien des détenus de la maison d'arrêt de Verviers et dans les maisons de passage de Clerfont, Herve, Limbourg, Louvegnéz, Spa, Stavelot et Visé, pendant l'année 1859.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé au commissariat dudit arrondissement et à la 3^{me} division des bureaux de l'administration provinciale à Liège.
 Liège, le 8 décembre 1858.
 Baron VANDENSTEEN.

BOURSES.

PARIS, LE 10 DÉCEMBRE.

Trois p. c.	79 75	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	105 70	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	110 05	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2725	Dette active.	16 1/2
Obl. la vil. de Par.	1140 40	Id. passive.	—
Emprunt belge.	104 5/4	Emp. rom.	101 1/2
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 65
Banque de Belgiq.	1570	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

AMSTERDAM, LE 10 DÉCEMBRE.

Holl. Dette activ.	100 1/8	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	55 9/16	POLONE. L. H. 500	—
Différée.	—	Par. L. de Rd. 50	—
Billet de change.	24 1/16	ESPAGNE. E. Ard.	16 7/16
Obl. synd. d'am	94 1/4	Dito grd.	5 1/16
Id. de 30 mill.	79 1/4	Dette diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B.	175 1/4	anc.	5 5/4
nouvelle.	—	Id. passive.	—
Russie. Hope et C ^o	105 3/8	AUTR. Métall. 5.	105 5/8
" 1829, 5.	105 3/4	Baés. Obl. à Lond.	76 5/8
nscr. au gr. livre	68 5/4	—	—

ANVERS, LE 11 DÉCEMBRE.

ANVERS. Det. act.	105 5/4	Prusse. Em. à Berl.	120 5/4
" Det. diff.	50 5/4	NAPLES. Cert. Pal.	95 1/2
Empr. de 48 mill.	99 7/8	ER. ROM. Lev. 1852.	101 5/4
Id. de 30 mill.	90 1/2	Cert. à A. 1854.	100 5/8
Holl. Dette activ.	—	CHANGES.	—
Rente rembours.	—	Amsterd. C. jours.	58 p.
Autriche. Métall.	107	Id. 2 mois.	—
Lots de fl. 100.	404	Rotterdam. C. jours.	112 0/10 p.
" fl. 250.	—	Id. 3 mois.	—
" fl. 500.	—	Paris. C. jours.	pair.
Poloc. Lots fl. 500	158 5/4	Id. 2 mois.	58 0/10 p.
" fl. 500.	—	Londres. C. jours.	40
BRES. Em. L. 1854.	16 1/4	Id. 2 mois.	50 0/10
ESPAGNE. Ardoin.	5	Id. 3 mois.	50 1/8
Dette passiv. 1854.	—	Francfort. C. jours	—
" Différée.	—	Id. 3 mois.	—
DANEMARC. E. Noit.	—	Dito à L.	—
Dito à L.	74 1/4	Bruxelles et Gand.	—

BRUXELLES, LE 11 DÉCEMBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/2	P Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	100 1/2	P Tapis.	105
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	80
Emp. de 30 mill.	90 1/2	P Mutualité.	110 1/4
Id. de 57 mil.	72	P S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	820	P Act. Réunies.	90
Emp. de Paris.	1750	P Borinage.	—
S. de Comm. de c.	143 1/2	P Houyoux.	—
B. de Belgique.	140	P Papeterie.	100
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	101	A Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Flenu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B., M. et B.	—
Schessin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	119 1/2	P Holl. Dette active.	55
Levant du Flenu.	—	Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	107
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	16 5/16
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Châteineau.	112	F Différée de 1850.	—
Verrieres.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verrer. de Charl.	—	Bésil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	102